

Nos références :

Service :
Financement des
établissements de santé

Pôle :
Pôle Allocation de
Ressources aux
Etablissements de Santé

Notice technique :

**Valorisation de l'activité 2014 par les tarifs 2014
et par les tarifs 2015**

Pour permettre aux établissements de mesurer la valorisation de leur activité selon la nouvelle grille tarifaire, l'agence a élaboré un fichier détaillant les différentes informations nécessaires.

Le fichier intègre l'ensemble des prestations apparaissant dans l'arrêté tarifaire en dehors des forfaits annuels.

Il convient de bien noter que ces évaluations ne peuvent servir qu'à apprécier des tendances et ne doivent pas être considérés comme des effets certains ou des prévisions.

L'activité prise pour référence est l'activité 2014 issue de la transmission des douze mois d'activité (de janvier à décembre) groupée en V11g.

Les recettes sont calculées en dépense assurance maladie. **Pour autant, ces recettes ne peuvent être considérées comme une prévision de recettes certaines pour l'établissement, et ce pour plusieurs raisons ;**

- ✓ Les données sont « regroupées » en version 11g de la classification. Le case mix issu de ces travaux ne peut être qu'une estimation de la réalité au sens où il ne traduit pas l'adaptation des établissements aux nouvelles règles de codage.
- ✓ certains éléments de recettes ne sont pas inclus, notamment:
 - les médicaments et DMI en sus (2014)
 - l'activité et consultations externes (2014)
 - Les forfaits annuels (2014)

De plus, l'activité présentée intègre à la fois les séjours valorisables (i.e. incluant les séjours en attente de taux de prise en charge ou en attente de décision sur les droits du patient) et les séjours non pris en charge par l'Assurance maladie. Enfin, le case mix ne tient pas compte de la règle de déclassement imputable aux séjours passés en UHCD.

Le fichier concerne les établissements réalisant de l'activité de médecine, chirurgie et obstétrique, à l'exception de ceux réalisant uniquement de l'activité de dialyse ou d'hospitalisation à domicile (HAD). L'activité est valorisée pour l'ensemble des prestations figurant dans l'arrêté tarifaire, ce qui inclut l'activité de dialyse et d'HAD. La valorisation comprend également les suppléments journaliers et au séjour, ainsi que les autres prestations de l'arrêté tarifaire en dehors des forfaits annuels (SE, FFM, ATU, APU, etc.).

Le fichier Excel est composé de plusieurs onglets :

- ✓ Synthèse
- ✓ Case mix V11f tarifs 2014
- ✓ Case mix V11g tarifs 2015
- ✓ Séances en sus
- ✓ Suppléments
- ✓ HAD
- ✓ Dialyse hors centre
- ✓ Autres SE ATU FFM PO APE
- ✓ Sensibilisation liste en sus

I. Synthèse

L'onglet synthèse regroupe les valorisations de l'ensemble des prestations de l'arrêté tarifaire (hors forfaits annuels).

Note de lecture :

Les recettes issues des tarifs 2014 et des tarifs 2015 ne peuvent être directement comparées, compte tenu des changements de périmètre opérés dans les tarifs. Ces changements concernent pour la campagne 2015 :

- ✓ Réintégration dans les tarifs GHS des molécules radiées de la liste en sus (Daunoxone, Beromun, Metastron, Quadramet, Photofrin, Proleukin et Caelyx) et des DMI suivants : les implants digestifs pour gastroplastie, les anneaux valvulaires cardiaques, les Clips et les implants ORL.
- ✓ Réintégration dans les tarifs GHT des spécialités pharmaceutiques à base d'agents stimulants de l'érythropoïèse (EPO)

Pour plus de renseignements vous pouvez vous reporter à la notice technique « Campagne tarifaire 2015 » : <http://www.atih.sante.fr/notice-technique-campagne-tarifaire-2015>

Synthèse des données d'activités

FINES

Raison sociale

Taux prévisionnel de volume

Taux AM des prestations GHS

Taux AM des suppléments journaliers

Taux AM des prestations de Dialyse hors centre

Taux AM des prestation d'HAD

Taux AM des prestations ATU/FFM/SE/PO/APE

coefficient géographique

coefficient prudentiel 2015 (à compter du 1er mars)

A saisir par l'utilisateur

0.9954
 0.9952
 0.9943
 0.9960
 0.9568
 1.00
 0.35%

Modifiable par l'utilisateur

Le premier tableau présente les valorisations de l'activité 2014 par les tarifs 2014 pour les prestations GHS selon la version v11f de la classification.

Valorisations des prestations GHS pour l'activité 2014 aux tarifs 2014 (groupage v11f)

	Nombre de séjours	Valorisation (y compris coefficient géographique)	Total des ressources AM avec évolution volume
Activité GHS	6 004	41 660 839	41 469 199
Séjours classés en GHS 9999			
forfait D11	12	3 112	3 097
forfait D24	18	9 779	9 734
Séances de dialyse en sus	638	231 266	230 202
Séances de radiothérapie en sus	1 928	585 357	582 664
Actes de caissons hyperbares en sus	458	131 162	130 559
Aphérèses en sus	823	1 037 712	1 032 939
TOTAL	9 881	43 659 227	43 458 395

Le deuxième tableau présente les valorisations de l'activité 2014 par les tarifs 2014 pour les autres prestations.

Valorisations des autres prestations hors GHS de l'activité 2014 aux tarifs 2014			
	Quantité	Valorisation (y compris coefficient géographique)	Total des ressources AM avec évolution volume
Suppléments journaliers et au séjour		27 083 953	26 953 950
SE/ATU/FFM/PO/APE		2 246 022	2 148 993
HAD (GHT)	23 801	4 076 877	4 060 570
<i>dont nombre de journées en MPP 20</i>	210	18 672	18 597
<i>nombre de journées d'HAD non valorisées dans l'outil</i>			
Dialyse Hors centre (forfaits D)	480	288 412	286 768
TOTAL		33 695 264	33 450 282

Le troisième tableau somme les résultats des tableaux précédents et fournit ainsi le montant total de la valorisation pour l'ensemble des prestations.

Total des Valorisations de l'activité 2014 aux tarifs 2014		
	Valorisation (y compris coefficient géographique)	Total des ressources AM avec évolution volume
TOTAL Activité 2014 aux tarifs 2014	77 354 491	76 908 676

Le quatrième tableau présente les valorisations de l'activité 2014 par les tarifs 2015 pour les prestations GHS selon la version v11g de la classification. La dernière colonne du tableau donne une évaluation des ressources assurance maladie après application du coefficient prudentiel 2015 sur 10 mois.

La ligne « **Activité GHS** » correspond à la valorisation de l'activité 2014 par les tarifs GHS 2015 minorée du montant forfaitaire de 40€ appliqué sur chaque séance de chimiothérapie (GHS 9606 et 9616) dès lors qu'un médicament de la liste en sus est facturé (« mesure de sensibilisation à la prescription des produits de la liste en sus »).

Valorisations des prestations GHS pour l'activité 2014 aux tarifs 2015 (transcodage v11g)				
	Nombre de séjours	Valorisation (y compris coefficient géographique)	Total des ressources AM avec évolution volume	Total des ressources AM avec application du coefficient prudentiel 2015
Activité GHS				
<i>sans prise en compte de la sensibilisation liste en sus</i>	6 004	41 460 566	41 269 847	41 149 477
Montant forfaitaire sensibilisation liste en sus	1 337	53 480	53 480	53 324
Activité GHS	6 004	41 407 086	41 216 367	41 096 153
Séjours classés en GHS 9999	3			
forfait D11	10	2 554	2 543	2 535
forfait D24	17	9 099	9 057	9 030
Séances de dialyse en sus	638	229 692	228 635	227 969
Séances de radiothérapie en sus	1 928	581 380	578 706	577 018
Actes de caissons hyperbares en sus	458	130 283	129 683	129 305
Aphéreses en sus	823	1 030 659	1 025 918	1 022 926
TOTAL	9 881	43 390 753	43 190 909	43 064 936

Le cinquième tableau fournit les valorisations de l'activité 2014 par les tarifs 2015 pour les autres prestations

Valorisations des autres prestations hors GHS de l'activité 2014 aux tarifs 2015				
	Quantité	Valorisation (y compris coefficient géographique)	Total des ressources AM avec évolution volume	Total des ressources AM avec application du coefficient prudentiel 2015
Suppléments journaliers et au séjour		26 929 515	26 800 254	26 722 086
SE/ATU/FFM/PO/APE		2 246 022	2 148 993	2 142 726
HAD (GHT)	23 801	4 128 878	4 112 362	4 100 368
<i>dont nombre de journées non valorisées dans l'outil</i>	0			
Dialyse Hors centre (forfaits D)	480	284 115	282 496	281 672
TOTAL		33 588 530	33 344 105	33 246 851

La valorisation de l'ensemble des prestations est disponible dans le sixième tableau correspondant donc au total des deux précédents.

Total des Valorisations de l'activité 2014 aux tarifs 2015			
	Valorisation (y compris coefficient géographique)	Total des ressources AM avec évolution volume	Total des ressources AM avec application du coefficient prudentiel 2015
TOTAL Activité 2014 aux tarifs 2015	76 979 283	76 535 014	76 311 787

Pour mémoire les deux recettes ne peuvent être directement comparées, compte tenu des changements de périmètre opéré dans les tarifs (cf. note de lecture)

II. Case mix V11f tarifs 2014

Cet onglet présente l'activité GHS réalisée par l'établissement sur l'exercice 2014 groupée en v11f et valorisée selon les tarifs en vigueur au 1^{er} mars 2014

Pour chaque GHS, sont donnés :

- ✓ le nombre de séjours,
- ✓ le nombre de séjours extrêmes bas,
- ✓ le nombre de journées EXB (journées basses venant en déduction du forfait GHS)
- ✓ et le nombre de journées extrêmes hautes ;

Les éléments tarifaires correspondants aux tarifs 2014 permettent ensuite d'obtenir la valorisation pour chaque GHS, celle-ci s'écrivant selon la formule suivante :

- ✓ si les séjours bas sont payés en forfait, la valorisation s'écrit :

nb de séjours * tarifs – nb de séjours bas * forfait exb + nbre de journées hautes * tarifs exh

- ✓ si les séjours bas sont payés à la journée, la valorisation s'écrit :

nb de séjours * tarifs – nbre de journées EXB * tarif exh + nb de journées hautes * tarifs exh

Ces valorisations tiennent compte également du coefficient géographique.

Valorisation des séjours/séances 2014 (transmise pour MI2 2014) groupés en V11f aux tarifs 2014

FINISS
Raison
sociale
coefficient
géographique

1.00

GHM V11f	Libellé GHM	GHS V11f	Nombre de séjours	Nombre de séjours extrêmes bas	Nombre de journées EXB (journées basses venant en déduction du forfait GHS)	Nombre de journées extrêmes hautes	TARIF (en euros)	TARIF EXH (en euros)	FORFAIT EXB (en euros)	TARIF EXB (en euros)	Valorisations
01C031	Craniotomies pour traumatisme, âge supérieur à 17 ans,	22	192	0	0	34	3 582	113	0	0	691 539
01C032	Craniotomies pour traumatisme, âge supérieur à 17 ans,	23	182	51	80	131	7 291	87	3 709	0	1 149 118
01C033	Craniotomies pour traumatisme, âge supérieur à 17 ans,	24	136	13	13	129	11 931	62	4 641	0	1 570 373
01C034	Craniotomies pour traumatisme, âge supérieur à 17 ans,	25	150	9	41	185	15 800	239	3 869	0	2 379 403
01C041	Craniotomies en dehors de tout traumatisme, âge supéri	26	991	0	0	111	5 578	143	0	0	5 543 678
01C041	Craniotomies en dehors de tout traumatisme, âge supéri	65	6	0	0	18	12 322	143	0	0	76 504
01C042	Craniotomies en dehors de tout traumatisme, âge supéri	27	696	68	109	288	9 772	106	4 194	0	6 546 998
01C042	Craniotomies en dehors de tout traumatisme, âge supéri	66	1	0	0	0	16 516	106	4 194	0	16 516
01C043	Craniotomies en dehors de tout traumatisme, âge supéri	28	520	41	64	344	14 050	68	4 278	0	7 154 003
01C043	Craniotomies en dehors de tout traumatisme, âge supéri	67	1	0	0	0	20 794	68	4 278	0	20 794
01C044	Craniotomies en dehors de tout traumatisme, âge supéri	29	466	52	193	2583	17 866	319	3 816	0	8 950 533
01C051	Interventions sur le rachis et la moelle pour des affectio	30	323	0	0	103	4 924	159	0	0	1 606 911
01C052	Interventions sur le rachis et la moelle pour des affectio	31	269	21	34	42	8 168	140	3 244	0	2 135 054
01C053	Interventions sur le rachis et la moelle pour des affectio	32	168	25	46	65	12 388	76	4 220	0	1 980 711
01C054	Interventions sur le rachis et la moelle pour des affectio	33	71	11	64	209	15 743	348	3 355	0	1 153 684
28Z07Z	Chimiothérapie pour tumeur, en séances	9606	622	0	0	0	396	0	0	0	246 542
28Z17Z	Chimiothérapie pour affection non tumorale, en séances	9616	1210	0	0	0	362	0	0	0	438 480

III. Case mix V11g tarifs 2015

Cet onglet présente l'activité GHS réalisée par l'établissement sur l'exercice 2014 groupée en v11g et valorisée selon les tarifs en vigueur au 1^{er} mars 2015

Pour chaque GHS, sont donnés :

- ✓ le nombre de séjours,
- ✓ le nombre de séjours extrêmes bas,
- ✓ le nombre de journées EXB (journées basses venant en déduction du forfait GHS)
- ✓ et le nombre de journées extrêmes hautes ;

La formule explicitée dans le paragraphe précédent appliquée avec les éléments tarifaires correspondant aux tarifs 2015 permet d'obtenir la valorisation pour chaque GHS

Ces valorisations tiennent compte également du coefficient géographique.

Valorisation des séjours/séances 2014 (transmise pour M12 2014) groupés en V11g aux tarifs 2015

FINES
Raison
sociale
coefficient
géographique

1.00

GHM V11g	Libellé GHM	GHS V11g	Nombre de séjours	Nombre de séjours extrêmes bas	Nombre de journées EXB (journées basses venant en déduction du forfait GHS)	Nombre de journées extrêmes hautes	TARIF (en euros)	TARIF EXH (en euros)	FORFAIT EXB (en euros)	TARIF EXB (en euros)	Valorisations
01C031	Craniotomies pour traumatisme, âge supérieur à 17 ans,	22	192	0	0	34	3 557	112	0	0	686 835
01C032	Craniotomies pour traumatisme, âge supérieur à 17 ans,	23	182	51	80	131	7 241	86	3 684	0	1 141 303
01C033	Craniotomies pour traumatisme, âge supérieur à 17 ans,	24	136	13	13	129	11 850	62	4 609	0	1 559 695
01C034	Craniotomies pour traumatisme, âge supérieur à 17 ans,	25	150	9	41	185	15 693	237	3 843	0	2 363 224
01C041	Craniotomies en dehors de tout traumatisme, âge supéri	26	991	0	0	111	5 553	142	0	0	5 518 769
01C041	Craniotomies en dehors de tout traumatisme, âge supéri	65	6	0	0	18	12 241	142	0	0	76 004
01C042	Craniotomies en dehors de tout traumatisme, âge supéri	27	696	68	109	288	9 717	106	4 164	0	6 510 343
01C042	Craniotomies en dehors de tout traumatisme, âge supéri	66	1	0	0	0	16 405	106	4 164	0	16 405
01C043	Craniotomies en dehors de tout traumatisme, âge supéri	28	520	41	64	344	13 964	68	4 247	0	7 110 288
01C043	Craniotomies en dehors de tout traumatisme, âge supéri	67	1	0	0	0	20 652	68	4 247	0	20 652
01C044	Craniotomies en dehors de tout traumatisme, âge supéri	29	466	52	193	2583	17 767	317	3 804	0	8 900 829
01C051	Interventions sur le rachis et la moelle pour des affectio	30	323	0	0	103	4 891	158	0	0	1 595 986
01C052	Interventions sur le rachis et la moelle pour des affectio	31	269	21	34	42	8 113	139	3 222	0	2 120 537
01C053	Interventions sur le rachis et la moelle pour des affectio	32	168	25	46	65	12 304	76	4 191	0	1 967 242
01C054	Interventions sur le rachis et la moelle pour des affectio	33	71	11	64	209	15 636	346	3 332	0	1 145 838
28Z07Z	Chimiothérapie pour tumeur, en séances	9606	622	0	0	0	411	0	0	0	255 561
28Z17Z	Chimiothérapie pour affection non tumorale, en séances	9616	1210	0	0	0	389	0	0	0	471 053

IV. Séances en sus

Cet onglet présente les séances ou actes réalisées au cours d'une hospitalisation et donc payés en sus d'un GHS, que ce soit des séances de dialyse, de radiothérapie, de caissons hyperbares ou d'aphérèses sanguines. Ces prestations sont valorisées aux tarifs 2014 et 2015.

Prestations GHS en sus: Radiothérapie, Dialyse, Caissons hyperbares et apherèses

FINESS

Raison sociale

coefficient géographique

1.00

GHM	Libellé GHM	GHS V11	Nombre de séances ou actes	TARIF 2014 (en euros)	Valorisations tarifs 2014	TARIF 2015 (en euros)	Valorisations tarifs 2015
Séances de dialyse en sus							
28Z01Z	Entraînements à la dialyse péritonéale automatisée, en	9602	21	424	8 910	421	8 849
28Z02Z	Entraînements à la dialyse péritonéale continue ambul	9603	66	398	26 245	395	26 067
28Z03Z	Entraînements à l'hémodialyse, en séances	9604	18	543	9 779	540	9 713
28Z04Z	Hémodialyse, en séances	9605	533	350	186 331	347	185 063
Séances de radiothérapie en sus							
28Z11Z	Techniques spéciales d'irradiation externe, en séances	9610	11	582	6 406	578	6 363
28Z11Z	Techniques spéciales d'irradiation externe, en séances	9620	125	776	96 950	770	96 291
28Z11Z	Techniques spéciales d'irradiation externe, en séances	9623	157	781	122 637	776	121 804
28Z18Z	Radiothérapie conformationnelle avec modulation d'ir	9622	489	181	88 582	180	87 981
28Z18Z	Radiothérapie conformationnelle avec modulation d'ir	9625	354	446	157 980	443	156 907
28Z23Z	Techniques complexes d'irradiation externe avec repo	9631	164	171	28 047	170	27 857
28Z24Z	Techniques complexes d'irradiation externe sans repo	9632	606	137	82 907	136	82 343
28Z25Z	Autres techniques d'irradiation externe, en séances	9633	22	84	1 847	83	1 834
					-		-
					-		-
					-		-
					-		-
Actes de caissons hyperbare en sus							
28Z15Z	Oxygénothérapie hyperbare, en séances	9614	458	286	131 162	284	130 283
Aphérèses en sus							
28Z16Z	Aphérèses sanguines, en séances	9615	823	1 261	1 037 712	1 252	1 030 659

V. Suppléments

Cet onglet présente les suppléments journaliers réalisées au cours d'une hospitalisation et donc payés en sus d'un GHS, que ce soit les suppléments de réanimation, de soins intensifs, de surveillance continue, de néonatalogie, ou le supplément antepartum. Le supplément au séjour pour la radiothérapie pédiatrique est également inclus dans la valorisation. Ces suppléments sont valorisés aux tarifs 2014 et 2015

Suppléments journaliers et au séjour de l'activité 2014

FINES

Raison
sociale

coefficient

géographique

1.00

code suppléments	Libellé	Nombre de suppléments	TARIF 2014 (en euros)	Valorisations tarifs 2014	TARIF 2015 (en euros)	Valorisations tarifs 2015
ANT	supplément antepartum	1 249	368.78	460 606.22	366.68	457 983.32
NN1	supplément néonatalogie	1 540	305.47	470 423.80	303.73	467 744.20
NN2	supplément néonatalogie avec soin	3 160	458.20	1 447 912.00	455.59	1 439 664.40
NN3	supplément réanimation néonatale	5 684	916.42	5 208 931.28	911.20	5 179 260.80
RAP	supplément radiothérapie	81	70.38	5 700.78	69.98	5 668.38
REA	supplément de réanimation	8 456	808.53	6 836 929.68	803.92	6 797 947.52
REP	supplément de réanimation pédiatrie	3 123	916.42	2 861 979.66	911.20	2 845 677.60
SRC	supplément de surveillance continu	9 008	323.80	2 916 790.40	321.95	2 900 125.60
STF	supplément de soins intensifs	16 985	404.75	6 874 678.75	402.44	6 835 443.40

VI. Activité HAD

Cet onglet présente la valorisation des journées HAD 2014 d'une part via les tarifs 2014 et d'autre part via les tarifs 2015.

Pour la campagne 2015, certaines pondérations associées au mode de prise en charge principale (MPP) et associée (MPA) ont fait l'objet d'une revalorisation. Elles sont les suivantes :

- ✓ les pondérations des MPP et MPA Chimiothérapie anti-cancéreuse (05) Surveillances post chimiothérapie anticancéreuse (13) et Surveillances d'aplasie (24) ont été revalorisées pour prendre en compte la réintégration de l'EPO via les tarifs des GHT
- ✓ La pondération du MPA 05 a été revalorisée de 0,2 point afin de compenser l'augmentation du coût des anticancéreux, notamment oraux, qui ne figurent plus sur la liste en sus. Cette hausse fait suite à la hausse de 0,2 point qui a eu lieu lors de la campagne 2014 sur le MPP 05
- ✓ La pondération du MPP 18 a été rehaussée de 1 point afin de soutenir le développement de cette activité.

En outre, dans le tableau, l'activité liée aux résidents d'établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) et dont les tarifs sont affectés d'un abattement forfaitaire est clairement identifiée. La minoration est de 13 %

Valorisation des prestations de l'activité 2014 d'HAD

FINISS
Raison
sociale

coefficient
géographique 1.00

code GHT	Nombre de journées	dont nombre de journées en MPP 20	EHPA (-13%)	TARIF 2014 (en euros)	Valorisations tarifs 2014	dont Valorisations tarifs 2014 liés au MPP 20		code GHT	Nombre de journées	EHPA (-13%)	TARIF 2015 (en euros)	Valorisations tarifs 2015
1	9	1		54.41	489.69	54.41		1	9		54.63	491.67
2	935	85		70.46	65 880.10	5 989.10		2	935		70.74	66 141.90
3	96	8		86.77	8 329.92	694.16		3	96		87.12	8 363.52
4	1 208	116		102.88	124 279.04	11 934.08		4	1 141		103.29	117 853.89
5	2 127	-		119.06	253 240.62	-		5	1 718		119.54	205 369.72
6	7	-	oui	117.60	823.20	-		6	7	oui	118.07	826.49
6	2 242	-		135.16	303 028.72	-		6	2 403		135.70	326 087.10
7	119	-	oui	131.64	15 665.16	-		7	119	oui	132.17	15 728.23
7	2 896	-		151.32	438 222.72	-		7	3 064		151.93	465 513.52
8	208	-	oui	145.70	30 305.60	-		8	208	oui	146.28	30 426.24
8	3 123	-		167.47	523 008.81	-		8	3 208		168.14	539 393.12
9	134	-	oui	159.77	21 409.18	-		9	134	oui	160.41	21 494.94
9	2 364	-		183.64	434 124.96	-		9	2 310		184.37	425 894.70
10	54	-	oui	173.88	9 389.52	-		10	54	oui	174.58	9 427.32
10	2 385	-		199.85	476 642.25	-		10	2 256		200.65	452 666.40
11	71	-	oui	187.87	13 338.77	-		11	71	oui	188.62	13 392.02
11	2 120	-		215.93	457 771.60	-		11	2 204		216.79	477 805.16
12	73	-	oui	201.93	14 740.89	-		12	73	oui	202.74	14 800.02
12	1 617	-		232.11	375 321.87	-		12	1 404		233.04	327 188.16
13	54	-	oui	215.96	11 661.84	-		13	54	oui	216.82	11 708.28
13	1 099	-		248.24	272 815.76	-		13	1 282		249.23	319 512.86
14	29	-	oui	230.03	6 670.87	-		15	22		281.69	6 197.18
14	831	-		264.40	219 716.40	-		14	29	oui	230.95	6 697.55
					-	-		14	991		265.46	263 070.86
					-	-		17	9		314.11	2 826.99

VII. Activité Dialyse Hors Centre

Cet onglet présente la valorisation de l'activité de la dialyse hors centre (D11 à D16, D20 à D23). Ces prestations de dialyse hors centre sont valorisées aux tarifs 2014 et 2015

Forfaits de dialyse hors centre pour l'activité 2014

FINESS

Raison
 sociale

coefficient
 géographique 1.00

code prestation	Libellé	Nombre de forfaits D	TARIF 2014 (en euros)	Valorisations tarifs 2014	TARIF 2015 (en euros)	Valorisations tarifs 2015
D15	Forfait de dialyse péritonéale au	132	715.75	94 479.00	705.09	93 071.26
D16	Forfait de dialyse péritonéale co	348	557.28	193 933.44	548.98	191 043.83
				-		-
				-		-

VIII. Autres Prestations : SE ATU FFM PO APE

Cet onglet présente le détail des autres prestations : PO, SE, ATU, FFM et APE. Ces prestations sont valorisées aux tarifs 2014 et 2015.

Autres prestations: SE/ATU/FFM/PO/APE, Année 2014

FINESS

Raison
 sociale

coefficient
 géographique 1.00

code	Libellé	quantité	TARIF 2014 (en euros)	Valorisations tarifs 2014	TARIF 2015 (en euros)	Valorisations tarifs 2015
APE	administration de pr	69	12.62	870.78	12.62	870.78
ATU	Passage aux urgence	8 654	25.32	219 119.28	25.32	219 119.28
PO1	Prélèvements du ou	88	7 332.86	645 291.68	7 332.86	645 291.68
PO2	Prélèvements du ou	9	10 320.85	92 887.65	10 320.85	92 887.65
PO3	Autres prélèvements	81	8 486.37	687 395.97	8 486.37	687 395.97
PO4	Prélèvements d'orga	24	11 257.81	270 187.44	11 257.81	270 187.44
PO5	Prélèvement de rein	85	404.74	34 402.90	404.74	34 402.90
PO6	Prélèvement du foie.	37	404.74	14 975.38	404.74	14 975.38
PO7	Prélèvement de pour	8	516.04	4 128.32	516.04	4 128.32
PO8	Prélèvement de cœur	18	485.69	8 742.42	485.69	8 742.42
PO9	Prélèvement de panc	7	607.11	4 249.77	607.11	4 249.77
POA	Prélèvement et mise	9	808.00	7 272.00	808.00	7 272.00
SE1	acte d'endoscopie sa	1 983	75.89	150 489.87	75.89	150 489.87
SE2	acte sans anesthésie	684	60.71	41 525.64	60.71	41 525.64
SE3	acte nécessitant une	951	40.47	38 486.97	40.47	38 486.97
SE4	acte nécessitant une	1 285	20.23	25 995.55	20.23	25 995.55

IX. Sensibilisation liste en sus

Cet onglet présente la valorisation des séances de chimiothérapie, tumorale et non tumorale, en distinguant la présence ou non d'une spécialité de la liste en sus ; ainsi que le montant forfaitaire « sensibilisation liste en sus » qui en découle.

Valorisation des séances de chimiothérapie 2014 (transmise pour M12 2014) groupés en V11g aux tarifs 2015

FINESS
 Raison
 sociale
 coefficient
 géographique

1.00

GHM V11g	Libellé GHM	GHS V11g	Nombre de séances	dont Nombre de séances sans spécialité de la liste en sus	TARIF de l'arrêté 2015 (en euros)	Valorisations	dont Nombre de séances avec au moins une spécialité de la liste en sus	TARIF abattu du montant forfaitaire (en euros)	Valorisations	Montant forfaitaire sensibilisation liste en sus	Valorisation avec prise en compte du montant forfaitaire
28Z07Z	Chimiothérapie pour tumeur, en séances	9606	622	417	411	171 333	205	371	76 028	8 200	247 361
28Z17Z	Chimiothérapie pour affection non tumor	9616	1210	78	389	30 365	1132	349	395 408	45 280	425 773

Il s'agit de la mise en œuvre de l'article 63 de la LFSS pour 2015 qui consiste à minorer d'un montant forfaitaire certains séjours comportant la facturation en sus d'au moins une spécialité pharmaceutique mentionnée à l'article L. 162-22-7.

Conformément à l'arrêté du 12 février 2015 :

http://legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20150217&numTexte=30&pageDebut=02976&pageFin=02977

, les tarifs des GHS 9606 et 9616 respectivement associés aux GHM 28Z07Z (chimiothérapie pour tumeur, en séances) et 28Z17Z (chimiothérapie pour affection non tumorale, en séances) sont ainsi minorés d'un montant forfaitaire de 40 euros dès lors qu'un médicament de la liste en sus est facturé.

Annexe : Précision méthodologiques : Comparaison avec les données disponibles

Onglet Synthèse :

L'activité présentée dans le fichier transmis est celle de janvier-décembre 2014 codée en V11.

	Nombre de séjours
Activité GHS	54 802
Séjours classés en GHS 9999	
forfait D11	2 510
forfait D24	8
Séances de dialyse en sus	180
Séances de radiothérapie en sus	59
Actes de caissons hyperbares en sus	10
Aphérèses en sus	0
TOTAL	57 569

Elle peut donc être rapprochée des données du tableau [1.D.2.RTP] A qui correspond à cette période :

Tableau [1.D.2.RTP] A - Date du traitement: 03/02/2015
RSA transmis sur la période
Année 2014 M12 : Année entière

	Année n
Nb de RSA transmis	58 249
Nb de RSA en CMD 90 (*)	0
Dt Nb de RSA hors période	0
Nb de RSA prestation inter-établissement	46
Nb de RSA en GHS 9999	883
Nb de RSA séances	15 530
Nb de séances	15 530

Pour retrouver le nombre de séjours des tableaux Excel, il convient de prendre le nombre de RSA transmis, et de lui soustraire les séjours en CMD 90 (0 séjour), les séjours en PIE (46 séjours) et enfin les séjours en GHS 9999 (883 séjours), puis d'y rajouter l'écart entre nombre de séances et nombre de RSA de séances, soit **58 249 - 0 - 46 - 883 + (15 530 - 15 530) = 57 320 séjours.**

Ce nombre de séjours correspond à la somme de l'activité GHS (54 802 séjours), des séjours classés en GHS 9999 (0 séjour), des séances en forfait D11 (2 510 séances) et des séances en forfait D24 (8 séances), soit $54\ 802 + 0 + 2\ 510 + 8 = 57\ 320$ séjours.

Onglet séances en sus et onglet suppléments :

GHM	Libellé GHM	GHS V11	Nombre de séances ou actes
Séances de dialyse en sus			
28Z01Z	Entraînements à la dialyse péritonéale automatisée, en	9602	-
28Z02Z	Entraînements à la dialyse péritonéale continue ambul	9603	-
28Z03Z	Entraînements à l'hémodialyse, en séances	9604	-
28Z04Z	Hémodialyse, en séances	9605	180
Séances de radiothérapie en sus			
28Z23Z	Techniques complexes d'irradiation externe avec repo	9631	52
28Z24Z	Techniques complexes d'irradiation externe sans repo	9632	7
Actes de caissons hyperbare en sus			
28Z15Z	Oxygénothérapie hyperbare, en séances	9614	10
Aphéreses en sus			
28Z16Z	Aphéreses sanguines, en séances	9615	-

NB : il convient de préciser que le fichier EXCEL qui vous est transmis porte sur l'ensemble des séjours transmis (i.e. incluant les séjours en attente de taux de prise en charge ou en attente de décision sur les droits du patient, ainsi que les séjours non pris en charge) et ne peut donc pas être directement comparé aux tableaux 1.V.1.RAE de MAT2A qui ne portent que sur les séjours valorisés. Pour retrouver les effectifs, il convient également de prendre en compte les tableaux 1.V.1.VSS – qui listent et dénombrent les séjours supprimés et qui permettent de boucler par rapport au tableau Excel.

code suppléments	Libellé	Nombre de suppléments
ANT	supplément antépartum	717
NN1	supplément néonatalogie	3 057
NN2	supplément néonatalogie avec soin	3 819
NN3	supplément réanimation néonatale	2 346
REA	supplément de réanimation	4 412
SRC	supplément de surveillance continu	3 336
STF	supplément de soins intensifs	5 823

NB : Concernant les suppléments journaliers, il s'agit des suppléments des séjours valorisés qui peut donc être comparé aux tableaux 1.V.1.RAE de MAT2A

Tableau [1.V.1.RAE] - Date du traitement: 03/02/2015
Récapitulation activité - Effectifs
Année 2014 M12 : Année entière

Type	Effectif global	Effectif après 1er mars
Nombre séjours/séances	56 986	47 244
Nombre de séjours extrême bas	543	408
Nombre de séjours avec réhosp dans le même GHM	4	4
Nombre de séjours extrême haut	578	496
Nombre de journées extrême haut	4 242	3 712
Nombre d'actes GHS 9615	0	0
Nombre d'actes RDTH en hospit	59	52
Nombre de suppléments radiothérapie pédiatrique	0	0
Nombre de suppléments antepartum	717	583
Nombre de suppléments de réanimation	4 412	3 608
Nombre de suppléments de réa pédiatrique	0	0
Nombre de suppléments de néonate sans SI	3 057	2 416
Nombre de suppléments de néonate avec SI	3 819	3 132
Nombre de suppléments de réanimation néonate	2 346	1 924
Nombre de prélèvements d'organe	45	43
Nombre d'actes de caissons hyperbares en sus	10	0
Nombre de suppléments dialyse	179	166
Nombre de suppléments de soins intensifs valorisées	5 823	4 883
Nombre de suppléments de soins intensifs fichier RSA	5 823	4 883
Nombre de suppléments de surveillance continue valorisées	3 336	2 724
Nombre de suppléments de surveillance continue fichier RSA	3 336	2 724

Tableau [1.V.1.VSS] - Date du traitement: 03/02/2015
Valorisation des séjours supprimés
Année 2014 M12 : Année entière

	Effectif	Montant BR	Effectif après 1er mars	Montant BR après 1er mars
Séjours/Séances (GHS)	1 263	641 719,18	1 059	529 640,05
Séjours extrême bas	14	-10 587,74	11	-6 738,64
Séjours avec réhosp dans le même GHM	0	0,00	0	0,00
Séjours extrême haut	7	14 428,95	6	6 773,66
Actes RDTH en hospitalisation	0	0,00	0	0,00
Actes GHS 9615	0	0,00	0	0,00
Suppléments de réanimation	38	30 724,30	36	29 107,08
Suppléments de réanimation pédiatrique	0	0,00	0	0,00
Suppléments de néonate sans SI	94	28 714,39	87	26 575,89
Suppléments de néonate avec SI	55	25 201,30	49	22 451,80
Suppléments de réanimation néonate	56	51 319,52	56	51 319,52
Prélèvements d'organe	0	0,00	0	0,00
Actes de caisson hyperbares en sus	0	0,00	0	0,00
Suppléments de dialyse	1	349,59	1	349,59

Ce nombre de séjours correspond à celui qui est présenté dans le casemix, avec potentiellement un écart résiduel du à :

- ✓ un possible décalage entre la date de validation des données utilisées pour MAT2A et celles du casemix présenté ;
- ✓ au fait que pour les séances de dialyse en sus, le tableau 1.V.1.VSS ne détaille pas les suppléments de dialyse supprimés et qu'il est difficile par conséquent d'identifier le type d'activité concerné (hémodialyse, DIP, etc.).

Onglet « Dialyse hors centre » et onglet « Autre SE ATU FFM PO APE » :

- Le détail des données portant sur les prélèvements d'organe se trouve dans le tableau **[1.D.2.CMPO]: Type de prélèvement d'organes par GHM**
- Toutes les autres données de ces deux onglets se trouvent dans les tableaux traitants les données RAFAEL
 - Séances de dialyse hors centre: **[2.V.VDIA]: Valorisation des codes de dialyse**
 - SE : **[2.V.VSE]: Valorisation des codes SE**
 - ATU : **[2.V.VATU]: Valorisation des passages aux urgences (ATU)**
 - FFM : **[2.V.VFFM]: Valorisation des prestations forfait petit matériel (FFM)**
 - APE : **[2.V.VDME] A: Valorisation des prestations APE**